

Séance du Conseil Municipal du 23 avril 2015

Présents : Yves GUILLEMOT, Bernard LARRUAT, Cécile BLONDEAU-DESVIGNE, Marie-Thérèse CORRETEL, Marlène PERONNET, Isabelle PONCET, Daniel BROCHIER, Michel GUILLOT, Éric PERONNET.

Excusés : Florence BLATRIX CONTAT (pouvoir à Yves GUILLEMOT), Sousanna AVIET.

Cécile BLONDEAU-DESVIGNE est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion précédente du Conseil Municipal :

Le compte-rendu est approuvé par le Conseil Municipal.

La réunion de Conseil Municipal prévue le 8 juin est maintenue. Cette réunion intermédiaire a été programmée en raison de délibérations urgentes portées à l'ordre du jour.

2. : Convention Association de Gestion des Espaces Karstiques :

Suite aux débats et remarques sur les termes de la convention lors de la réunion du 23 mars, M. Le Maire a revu les dirigeants de l'association pour modifier les points discutés.

La convention a été revue et est présentée au Conseil.

Cette nouvelle version est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Il reste à définir la date de signature officielle de la convention.

3. : Accessibilité:

L'agenda a été présenté en commission communale d'accessibilité le 16 avril 2015.

M. Le Maire présente l'agenda d'accessibilité programmé de la Commune de DROM au Conseil. Le Conseil Municipal approuve l'agenda dans son principe avec un étalement sur 3 ans.

Afin de solliciter les aides de l'Etat pour l'ensemble des travaux, il convient de délibérer sur le plan de financement de l'opération.

Plan de financement proposé

Sources	Montant	Taux
Fonds propres CM DROM	32 669 € HT	65 %
Subvention DETR	17 591 € HT	35 %
Total HT	50 260 € HT	100 %

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le plan de financement proposé et autorise M. Le Maire à déposer l'agenda de mise en accessibilité des ERP de DROM.

4. : Conseil Communautaire:

Nouvelles répartition des sièges du conseil communautaire de la CCTER.

En raison de la démission du Maire de la Commune Simandre (acceptée par le Monsieur le Préfet le 1^{er} avril 2015), qui était également vice-Président de la Commission Culture, Tourisme et Sport, il convient de redéfinir le nombre de sièges du Conseil Communautaire.

Selon les modalités de droit et à défaut d'accord local, le nombre de sièges serait de 27 pour la CCTER.

Le nombre de Conseillers Communautaire avait été porté à 33 lors du renouvellement du dernier mandat, en raison d'un arrêté du Préfet du 7 octobre 2013.

Jugeant que la diminution du nombre de conseillers est trop importante, notamment pour les communes moyennes qui pour certaines retombent à 1 conseiller, la proposition est faite de conclure un accord local permettant de porter le nombre total de conseillers à 30 sièges.

La répartition étant selon le tableau ci-dessous :

Nom de la commune	Population municipale	Accord local avec conseil communautaire à 30 sièges
Saint Etienne du Bois	2 489	7
Treffort-Cuisiat	2 265	6
Meillonas	1 295	4
Simandre sur Suran	679	2
Chavannes sur Suran	638	2
Corveissiat	614	2
Courmangoux	507	2
Pressiat	234	1
Drom	214	1
Grand Corent	170	1
Germagnat	147	1
Pouillat	92	1
Total	9 344	30

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la représentation à 30 sièges et la répartition selon le tableau proposé.

5. : Employé communal:

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que M. Alexis JOUBERT a donné sa démission le 30 avril 2015 à la Mairie de RAMASSE (Commune employeur).

M. Alexis JOUBERT était mis à disposition par la Commune de RAMASSE, en qualité d'adjoint technique 2^{ème} classe sur la Commune de DROM, par convention initiale du 23 janvier 2004. Il effectuait des tâches d'entretien d'espaces verts et d'entretien de voirie à raison de 6 heures/semaine en moyenne.

La Commune de RAMASSE a lancé un recrutement pour le remplacement de ce poste. La Commune de DROM est prête pour participer aux entretiens de recrutements.

La problématique est que ces démarches sont un peu longues, et que la période de l'année n'est pas favorable aux absences de personnel pour l'entretien des espaces verts.

M. Le Maire propose une candidature spontanée à ce poste.

Il s'agit de M. Thomas PERONNET, qui s'est manifesté pour exécuter les tâches d'entretien sur la commune. Son contrat d'embauche auprès de son employeur actuel, lui permet d'effectuer des heures complémentaires chez un autre employeur. Il est immédiatement disponible.

M. Le Maire propose de faire un contrat à M. Thomas PERONNET (Réf Art 3-1^o) pour accroissement temporaire d'activité. Le contrat proposé est d'une durée de 1 mois, permettant d'avoir une vue sur l'évolution de la convention de mise à disposition avec la commune de RAMASSE.

Le contrat dans sa globalité peut porter sur une durée maximale de 1 an sur une période de 18 mois, ce n'est pas un emploi permanent.

Le contrat porte sur 7 heures/semaine correspondant à la période du 1^{er} avril au 30 septembre.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de contrat à M. Thomas PERONNET.

6. : Questions diverses:

- M. Le Maire informe d'une modification de permis de construire sur un bâtiment industriel à l'Enclos.

- M. Le Maire informe qu'une déclaration préalable de travaux a été déposée en Mairie pour un mur de clôture le long de la rue Hector CAILLAT.

- M. Le Maire informe que le Centre Communal d'Action Social, dans sa réunion du 8 avril 2015 a abordé la question du portage des colis aux personnes ayant plus de 70 ans qui ne participent pas au banquet organisé par le CCAS.

Il a été décidé de réserver le portage des colis aux personnes hospitalisées à la suite d'une maladie ou d'un accident, qui ne peuvent pas se déplacer.

Les personnes de 90 ans ou plus qui ne participent pas au repas bénéficient, de fait, du portage du colis.

- M. Le Maire informe le Conseil Municipal que diverses réparations de serrurerie ont été réalisées par la Serrurerie Métallerie du Suran soit : soudure sur une vanne à la Station d'épuration, modification du système d'ouvrant au portail du cimetière, re fixation de la croix métallique du portail, modification et pose vitrage sur le châssis de fenêtres de la grange.
- M. Le Maire indique que les réparations sur la chaudière de la Mairie, école ont été faites suite à une grosse panne sur le circuit électrique et que des dysfonctionnements sont encore observés. L'entreprise MICHAUD doit revenir pour changer un composant. Les pannes récurrentes de cette chaudière posent la question de son remplacement. Des devis ont été demandés pour un échange de chaudière.
- M. Le Maire informe que la cérémonie du 8 mai aura lieu à 11h30.
- M. Le Maire informe le Conseil Municipal que les médailles d'honneur des pompiers pouvant y prétendre, ont été demandées. Il s'agit du Caporal-Chef Michel GUILLOT et du sapeur 1^{ère} classe Xavier PONCET.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 23 h 00.

Prochaine réunion le 8 juin 2015 à 20 h 30